



ATTESTATION SUR L'HONNEUR DU MATERIEL DE SECURITE

Ce formulaire doit être rempli par le responsable du bateau et remis lors de la confirmation de l'inscription.

Du samedi 13 août au mardi 16 août une équipe de contrôleurs course au large, de la Fédération Française de Voile sera présente au port la Trinité sur Mer pour procéder à des contrôles de sécurité.

NOM du bateau.....COLOMBRE XL.....

NOM de baptême.....COLOMBRE XL.....

QUARTIER MARITIME.....CHERBOURG.....

N° MMSI.....228012700.....VHF ASNOUI 1...(Cf. déclaration ANFR)

INDICATIF VHF.....FHXR (Cf. déclaration ANFR) NOMBRE de passagers à bord (y compris le skipper) : 2

NUMERO de Voile : 101

EMPLACEMENT au Ponton :

CONTACTS TELEPHONIQUES : + 39 3351351800 + 33 (0)7 8393 4499
+33 (0) 6 38133700

			RSO 3
LIGNE DE VIE			4.04 MoMu
Acier inox diamètre 5 mm mini ou sangle ou polyéthylène haut module à charge de rupture supérieure ou égale à 2040kg	OUI	NON	4.04.1.b MoMu
Points d'accroche doivent être adjacents aux postes de travail	OUI	NON	4.04.2 a MoMu
Permettant de s'accrocher avant de monter sur le pont	OUI	NON	4.04.2.b. MoMu

PANNEAU DE DESCENTE Chaque élément de porte de la descente doit être assuré au bateau	OUI	NON	3.08.4	MoMu
FEUX DE NAVIGATION			3.27	MoMu
FEUX DE NAVIGATION Feux de navigation (ampoules de rechange, sauf LED) Feux de secours (alimentation différente des feux de nav)	OUI OUI	NON NON	3.27	MoMu
RECUPERATION DE L'HOMME A LA MER Bouée fer à cheval ou Lifesling avec feu à allumage automatique, ancre flottante avec bandes réfléchissantes, du bateau Ligne de récupération diamètre 6mm mini de 15 à 25m Collier de récupération composé de : a) Ligne flottante de 4.X LC mini ou 36 mètres b) Collier flottant de 90 N de flottabilité mini	OUI OUI OUI OUI	NON OUI NON NON	4.22.1 4.17et18	MoMu MoMu MoMu MoMu
BALCONS, CHANDELIERS, FILIERES (bateau ≥ 8.5m) Double filière tendue avec la filière supérieure à une hauteur de 600mm avec ouverture verticale ≤ 380mm	OUI	NON	3.14.1	MoMu
ASSECHEMENT et SEAUX Au moins une pompe de cale manuelle installée de façon permanente avec trappes et descentes fermées. Les multicoques doivent être équipés d'une installation pour vider tous les compartiments étanches. 2 seaux équipés d'un bout capacité 9 litres mini	OUI OUI OUI	NON NON NON	3.23.1 b 3.23.1 c 3.23.1 a	Mo Mu MoMu
RADEAUX DE SAUVETAGE conforme D240 Extrémité du bout de déclenchement amarrée au voilier Amené au niveau des filières ou à l'eau en 15 secondes max Nombre de place (≥ Nombre de pas Marque..... PLASTIMO N° de série.....52162 00002251 Modèle.....TRANSOCEAN. Dernière révision.....3/2016 Prochaine révision.....3/2019	4		4.20 4.20.3 d 4.20.3 e	MoMu MoMu MoMu
COUTEAU DE COCKPIT Doit être accessible du cockpit ou du pont	OUI	NON	4.25	Mo Mu
BIDON D'EAU DE SURVIE Au moins 9 litres d'eau potable de secours doivent être stockés dans un ou des containers réservés à cet usage	OUI	NON	3.21.3	MoMu
EQUIPEMENTS INDIVIDUELS DE SECURITE Chaque membre d'équipage doit avoir un Gilet de sauvetage en conformité avec ISO 12402--3 (niveau 150) avec sifflet, anneau de levage, sous-cutale et lumière de secours. Marqué du nom du voilier ou du porteur Avoir une protection du visage avec ISO 12402--8 Chaque membre d'équipage doit avoir un Harnais + Longe avec testeur de surcharge Harnais et une longe respectant la norme EN1095 (ISO 12401) ou équivalent (inférieure à 2 m)	OUI OUI OUI OUI OUI OUI	NON NON NON NON NON NON	5.01 5.01.1 a 5.01.1 b 5.01.1.c 5.01.1.d 5.02.1 c 5.02.1	Mo Mu MoMu MoMu MoMu MoMu MoMu MoMu
MOYENS DE COMMUNICATIONS, DE NAVIGATION VHF 25 W avec antenne en tête de mât (ASN si après 2015)	OUI	NON	3.29.2	MoMu

Antenne de secours	OUI	NON	3.29.1	MoMu
AIS transpondeur (recommandé donc non obligatoire)	OUI	NON	3.29.1o	MoMu
Un système de positionnement automatique (GPS)	OUI	NON	3.29.8	MoMu
VHF portable étanche ou dans une housse étanche	OUI	NON	3.29.5	MoMu
Réflecteur radar	OUI	NON	4.10.1	MoMu
Sondeur	OUI	NON	4.13.2	MoMu
Speedo/indicateur de vitesse	OUI	NON	4.13.1	MoMu
MATERIEL				
Réchaud installé de façon permanente avec robinet d'arrêt	OUI	NON	3.20	MoMu
Couchettes installées de façon permanente	OUI	NON	3.19	MoMu
Toilettes, installées de façon permanente ou seau adapté	OUI	NON	3.18	MoMu
Gouvernail de secours (sauf bateaux à 2 safrans et 2 barres)	OUI	NON	4.15.1.	MoMu
Méthode de dépannage pour gouverner avec un gouvernail hors d'usage	OUI	NON	4.15.2	MoMu
Compas de relèvement en plus du compas fixe compensé	OUI	NON	3.24	MoMu
Dessin sécurité, affiché dans le carré avec les emplacements du matériel de sécurité	OUI	NON	4.12	MoMu
2 ancres adaptées (bateau ≥8.5m) répartition adéquate de chaîne et de bout et prêt pour une utilisation immédiate	OUI	NON	4.06	MoMu
2 extincteurs feu ABC norme CE0029 ou SOLAS 0029/03 capacité minimum 2kg chacun	OUI	NON	4.05.2	MoMu
1 couverture anti-feu	OUI	NON	4.05.1	MoMu
Manuel de premier secours	OUI	NON	4.08.	MoMu
Trousse 1 ^{er} secours adaptée aux conditions, durée, et équipage	OUI	NON	4.08.	MoMu
Mains courantes, fixés sous le pont permettant de se déplacer en mer en toute sécurité	OUI	NON	3.22	MoMu
Corne à brume	OUI	NON	4.09	MoMu
Pinoches, stockées à proximité de chaque passe coque	OUI	NON	4.03	MoMu
Cartes marines papier à jour des zones fréquentées	OUI	NON	4.11.1	MoMu
Liste des feux et outils de navigation sur la carte	OUI	NON	4.11.1	MoMu
Annuaire des marées, journal de bord (bloc marine par ex)	OUI	NON		
Phare de recherche étanche, puissamment alimenté avec ampoules (sauf Led), piles de rechange ou batteries ou chargeur.	OUI	NON	4.07.1a	MoMu
Lampe Flashlight	OUI	NON	4.07.1b	MoMu
Lampe Flashlight étanche dans sac sécu ou container de sécu	OUI	NON	4.07.1b	Mu
Outillage et pièces de rechange adaptés à la nature et la durée navigation	OUI	NON	4.16 1	MoMu
Outillage pour déconnecter le gréement	OUI	NON	4.16 2	MoMu
1 foc de gros temps ou tourmentin de couleur vive	OUI	NON	4.26	MoMu
4 Feux à main rouge LSA III (péremption Aout 2016)	OUI	NON	4.23.1	MoMu
2 Fumigènes orange LSA III (péremption Aout 2016)	OUI	NON	4.23.1	MoMu

Je soussigné.....MASSIMO JURIS.....

Skipper du bateau.....COLOMBRE XL.....

Certifie sur l'honneur, avoir à bord, l'équipement et matériel de sécurité rendu obligatoire par la législation de mon pays (D240 modifiée depuis le 01/05/2015), ainsi que le matériel listé dans ce document.



Date :21/7/2016

Signature du responsable du bateau

